

Plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois

Rapport de la consultation publique du 19.12.18 au 28.2.19

validé par le Comité de pilotage du PDR le 22.5.19

NB : la numérotation des pages correspond à celle du bas de page des documents et non à la numérotation des pages à l'écran.

La numérotation du document mis en consultation publique et celui du document final peut différer pour des raisons de mise en page. Les modifications apportées se réfèrent à la numérotation du document final.

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
1		Pas de remarque	Cronay	RAS	non		
13	GENERAL	Le futur plan directeur intercommunal exigé par la Loi pour le périmètre d'AggloY doit être de même rang « réglementaire » en coordination, mais non soumis au PDR.	Grandson	Le plan directeur régional ou intercommunal suit la même procédure d'approbation que le futur plan intercommunal AggloY. Il n'y a pas de rapport hiérarchique entre les deux documents, mais une coordination forte pour avoir une cohérence entre la stratégie et les mesures du PDR et la stratégie et les mesures d'AggloY, surtout pour les mesures qui demandent une continuité. Cette collaboration est effective dans l'élaboration du PDR où AggloY a participé activement dans le Groupe technique et dans le Comité de pilotage pour assurer cette cohérence. AggloY est au centre de la région du Nord vaudois, tant en termes d'habitants, d'emplois, de services et de loisirs et les relations avec la région sont multiples et interdépendantes. Cette précision est déjà effective selon la LATC.	non		
14	GENERAL	Regret des limites des études, planifications et cartes qui ne dépassent pas les limites du territoire traité alors que la réalité des dynamismes locaux est transfrontière.	Val-de-Travers	Le Plan directeur régional du Nord vaudois a été élaboré sur la base d'un cahier des charges, dûment validé par les partenaires, soit le SDT, service-pilote du canton pour ces planifications directrices, et l'ADNV, responsable du projet. Si tous les thèmes choisis ont été traités, la démarche se voulait « light ». C'est pourquoi, les analyses se sont concentrées sur le périmètre du Nord vaudois avec la recherche ciblée des données statistiques. Par ailleurs, l'ADNV est engagée dans de nombreuses collaborations transfrontalières et participe, au travers de multiples projets, aux échanges interrégionaux et intercantonaux. La 1 ^{ère} carte des annexes au diagnostic qui concerne le positionnement de la région, illustre bien les aires de relations et d'influence qui déborde largement des frontières. Une analyse plus poussée aurait largement dépassé le cadre fixé tant au niveau des ressources financières comme du calendrier de travail. La préoccupation est partagée, mais ne va pas induire des travaux complémentaires pour le PDR.	non		
6	DIAGNOSTIC (urbanisation)	P. 13 Vallorbe/Orbe : tendance à l'affaiblissement de Vallorbe ; sur quelles bases ce constat a-t-il été effectué ?	Vallorbe	Ce chapitre traite de l'urbanisation et de la population. Sur la période considérée dans le diagnostic (2003-2017), l'évolution de la population de Vallorbe est inférieure à la moyenne du Nord vaudois : Vallorbe 1.76% de croissance annuelle, le Nord vaudois est à 2.01%.	non		
13	DIAGNOSTIC	p. 16 : Corriger Belmont-sur-Yverdon et Valeyres-sur-Rances	Grandson	p. 16, 3 ^e §, 4 ligne : corriger Bioley-Magnoux et Sainte-Croix,	oui	16	p. 16, 3 ^e §, 4 ligne : corriger Bioley-Magnoux et Sainte-Croix,

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
				puis dès la 12 ligne, corriger Belmont-sur-Yverdon, Fontaines-sur-Grandson.			puis dès la 12 ligne, corriger Belmont-sur-Yverdon, Fontaines-sur-Grandson.
7	DIAGNOSTIC (urbanisation – services et équipements publics)	p. 25 : à mentionner les installations sportives d'importance régionale à Croy (terrain de football, salle de gym, stand de tir) et sociétés locales correspondantes. + EMS + marché au bétail (importance cantonale) + centre collecteur (devrait gagner en importance vu la démolition à terme de celui de la Sarraz.	F. Baudraz Agiez	p. 25, tableau de synthèse, Nozon, Forces : il faut ajouter Centre collecteur à Croy et Marché au bétail à Croy. Pour les autres demandes, soit terrain de football, salle de gym et stand de tir, les sociétés locales correspondantes et l'EMS, ces éléments n'ont pas été recensés pour les autres communes. La demande est donc partiellement acceptée avec la reprise des éléments d'importance régionale et supra-régionale. p. 25, Jura /Pied-du-Jura, Forces: par analogie, il faut rajouter « <u>Marché au bétail à Provence</u> »	partiel	25	p. 25, tableau de synthèse, Nozon, Forces : il faut ajouter Centre collecteur à Croy et Marché au bétail à Croy. p. 25, Jura /Pied-du-Jura, Forces: par analogie, il faut rajouter « <u>Marché au bétail à Provence</u> »
8	DIAGNOSTIC (urbanisation – services et équipements publics)	p. 25 : Chavornay a 2 courts de tennis et 1 skate park.	Chavornay	p. 25, tableau de synthèse, Vallorbe/orbe, Forces : après terrains de tennis, ajouter <u>Chavornay</u> dans la liste entre parenthèses. Pour le skate-park, cette infrastructure n'est pas mentionnée pour les autres communes. La demande est donc partiellement acceptée.	partiel	25	p. 25, tableau de synthèse, Vallorbe/orbe, Forces : après terrains de tennis, ajouter <u>Chavornay</u> dans la liste entre parenthèses.
8	DIAGNOSTIC (emplois – secteurs secondaire et tertiaire)	p. 32 : La zone industrielle de Chavornay n'est pas adaptée aux activités douanières du fait de la forte génération de trafic routier.	Chavornay	p. 32, dernière puce, Chavornay : le texte ne fait pas référence aux activités douanières et peut être laissé tel quel. Il faut modifier la terminologie ZIN (zone industrielle) en ZA (zone d'activité).	non		
8	DIAGNOSTIC (mobilité – trafic individuel motorisé)	p. 38 : Le nombre de véhicules/jour est de 13'500 en 2015.	Chavornay	La réactualisation du texte et de la carte est possible.		38	La réactualisation du texte et de la carte sont faites sur la base des dernières données disponibles, soit 2015.
8	DIAGNOSTIC (mobilité – trafic individuel motorisé)	p. 39 : Chavornay est aussi concerné par le transport de betteraves	Chavornay	p. 39, 3 ^e §, dernière phrase : ajouter, à <u>Chavornay également.</u>	oui	39	p. 39, 3 ^e §, dernière phrase : ajouter, à <u>Chavornay également.</u>
8	DIAGNOSTIC (mobilité – trafic individuel motorisé)	p. 39 : 500 poids lourds /jour à Chavornay en 2015, soit 28% d'augmentation des nuisances en traversée de Chavornay principalement dues à la douane.	Chavornay	La réactualisation du texte est possible.	?	39	La réactualisation du texte est faite sur la base des données 2015.
8	DIAGNOSTIC (mobilité – trafic individuel motorisé)	p. 40 : Le parking de covoiturage de Chavornay est officieux.	Chavornay	p. 40 : Le parking de covoiturage de Chavornay est officieux. Le texte est corrigé.	oui	40	p. 40 : Le parking de covoiturage de Chavornay est officieux. Le texte est corrigé.
9	DIAGNOSTIC (mobilité – mobilité douce)	Dans l'ensemble le PDR NV est soutenu. Une distinction claire entre les itinéraires de cyclotourisme et de déplacement fonctionnel doit être faite. Les déplacements fonctionnels doivent être les plus courts possibles, un revêtement lisse, un profil d'espace libre suffisant pour qu'un vélo en sens inverse puisse croiser un vélo en dépassant un autre, sans obstacle ni sur les côtés, ni sur la surface, que cette piste ne soit pas à partager avec d'autres types d'usagers (plus lents ou plus rapides).	Pro Velo Région YLB	Cette demande doit être traitée, non pas dans le diagnostic, mais plutôt dans le volet opérationnel, en particulier dans la mesure 3.4 p. 49	non		
13	DIAGNOSTIC	p. 41 : ADEOC et ESAM ne sont pas dans la liste des abréviations p. 72 : idem pour SWAT p. 78 : idem pour FSC/PEFC/MSST	Grandson	Les sigles doivent être inclus dans la liste des abréviations. Comme la liste des abréviations se trouve dans le document « diagnostic », la question se pose de l'inclure également dans le document « volet stratégique » et dans le document	oui	41 72 78	Les sigles doivent être inclus dans la liste des abréviations. Comme la liste des abréviations se trouve dans le document « diagnostic », la question se pose de l'inclure également dans le document « volet stratégique » et dans le document « volet opérationnel » qui doivent être approuvés par les organes

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
				«volet opérationnel » qui doivent être approuvés par les organes communaux.			communaux.
6	DIAGNOSTIC	p. 41 : Intitulé de la Figure 11 carte mal placé dans le tableau	Vallorbe	L'erreur de mise en page est à corriger et l'intitulé concernant la légende d'une carte est à supprimer.	oui	41	L'erreur de mise en page est à corriger et l'intitulé concernant la légende d'une carte est à supprimer.
13	DIAGNOSTIC	p. 44, dernier § : ZI reliées au rail, rajouter La Poissine dans les sites entre parenthèses.	Grandson	p. 44, dernier § : dans la liste des différentes zones industrielles reliées au rail, il faut rajouter La Poissine dans les sites entre parenthèses.	oui	44	p. 44, dernier § : dans la liste des différentes zones industrielles reliées au rail, il faut rajouter La Poissine dans les sites entre parenthèses.
6	DIAGNOSTIC (transports publics)	p. 45, Vallorbe/Orbe : rajouter dans les réalisations de liaisons directes, Vallorbe.	Vallorbe	Dans le tableau « Forces », indiquer la liaison ferroviaire directe Lausanne-Vallorbe.	oui	45	Dans le tableau « Forces », indiquer la liaison ferroviaire directe Lausanne-Vallorbe.
6	DIAGNOSTIC (environnement – nuisances)	p. 54 : la liste des communes concernées par le bruit ferroviaire mentionne des communes sans ligne de train : pourquoi ? Ballaigues, Belmont-sur-Yverdon, Champagne, Concise, Les Clées, Pomy, Montagny-près-Yverdon, Romainmôtier-Envy, <u>Vaulion</u> , Villars-Epeney...)	Vallorbe	La liste indique les communes (territoriales) qui sont concernées par des immissions de bruit ferroviaire et évaluées dans le cadre de l'assainissement, mais qui n'ont pas forcément de ligne sur leur territoire. Cette indication rappelle également que le bruit ne s'arrête pas aux limites communales, mais qu'il peut parfois perturber qu'une petite partie du territoire. La source est le cadastre fédéral de bruit des installations ferroviaires (ID 126).	non		
13	DIAGNOSTIC	p. 56, encadré synthèse/enjeux : la qualité de l'air n'est globalement pas satisfaisante, il s'agit certainement d'une erreur.	Grandson	La remarque relève la contradiction entre le constat que seule la qualité de l'air n'est pas conforme à Yverdon-les-Bains et la formulation générale reprise dans l'encadré de synthèse/enjeux, 2 ^e §. Il est proposé de modifier la formulation comme suit : La qualité de l'air <u>est globalement satisfaisante, hormis</u> la situation plus défavorable dans l'agglomération yverdonnoise.	oui	55	La remarque relève la contradiction entre le constat que seule la qualité de l'air n'est pas conforme à Yverdon-les-Bains et la formulation générale reprise dans l'encadré de synthèse/enjeux, 2 ^e §. Il est proposé de modifier la formulation comme suit : La qualité de l'air <u>est globalement satisfaisante, hormis</u> la situation plus défavorable dans l'agglomération yverdonnoise.
8	DIAGNOSTIC (environnement – eaux souterraines, épuration eaux, sols et sites pollués)	p. 59 : La nouvelle STEP de Chavornay a une capacité de 8'500 EH.	Chavornay	p. 59, sous Stations d'épuration, 3 ^e tiret : Chavornay : le raccordement sur Orbe a été abandonné. La nouvelle STEP intercommunale a une capacité de 8'500 EH. A noter que la carte fait état de la capacité d'épuration situation 2016 : elle n'est pas modifiée.	oui	58	p. 58, sous Stations d'épuration, 3 ^e tiret : Chavornay : le raccordement sur Orbe a été abandonné. <u>La STEP a une capacité de 8'500 EH.</u>
6	DIAGNOSTIC (environnement – risques techniques)	p. 68 : suppression de la 3 ^e puce concernant Vallorbe : patinoire et UMV.	Vallorbe	La patinoire de Vallorbe a été modifiée en 2017 et n'est plus soumise à l'OPAM. Mais le texte mentionne qu'il s'agit de l'état 2015 des installations stationnaires. Pour les UMV, les modifications sont à l'étude. Prendre en compte les modifications pour Vallorbe impliquerait de vérifier l'ensemble des autres informations, ce qui dépasse le cadre du mandat pour le diagnostic. Il est proposé de rajouter un élément entre parenthèse.	part.	67	p. 67, 3 ^e puce : Vallorbe : patinoire ; usine métallurgique (<u>depuis 2015, les adaptations ont été réalisées</u>)
13	DIAGNOSTIC	p. 72/73 : sous ressources naturelles et culturelles, il est indiqué que les gravières et l'éolien sont des faiblesses dans le diagnostic et plus loin des atouts dans les aspects économiques.	Grandson	Le tableau synthétique en p. 72 et 73 pose un diagnostic dans le cadre du chapitre 2.6 concernant les ressources naturelles et culturelles et du sous-chapitre 2.1 traitant du Paysage. Dans ce cadre-là, sous « Faiblesses », il est mentionné pour le secteur « Jura » « Projets d'éoliennes avec un impact sur le paysage » et dans le secteur « Pied-	non		

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
				du-Jura » « Concentration des industries et des gravières ». L'impact de ces activités ou de ces projets est réel sur le paysage. Toutefois, cela ne veut pas dire que ces activités n'ont pas une importance économique. C'est pourquoi, elles figurent également dans le chapitre de l'énergie p.ex. au sous-chapitre Eolien 2.7.7 p. 92. Dans le même tableau synthétique p. 72 et 73 sous « Faiblesses », on trouve aussi des constats p.ex. en lien avec l'intensification de l'exploitation agricole. Ces éléments n'empêchent pas de promouvoir les activités agricoles par ailleurs. Ce constat est une alerte pour prendre en compte dans les projets et activités futurs ce risque et tenter de trouver des solutions pour y remédier dans la mesure des possibilités techniques et financières.			
13	DIAGNOSTIC	Il ressort que l'aspect préservation du paysage et des ressources naturelles est omniprésent dans la plupart des thématiques.	Grandson	Le Plan directeur régional du Nord vaudois a été élaboré sur la base d'un cahier des charges, dûment validé par les partenaires, soit le SDT, service-pilote du canton pour ces planifications directrices, et l'ADNV, responsable du projet. Si tous les thèmes choisis ont été traités, la démarche se voulait « light » tant en termes de durée que de moyens financiers. Le PDR entend traiter les thèmes ainsi validés pour assurer une bonne vision de l'impact territorial des mesures retenues et en assurer leur coordination, toutefois sans se substituer aux tâches des organes supérieurs (Canton et Confédération).	non		
13	DIAGNOSTIC	p. 77 : dans la liste des cours d'eau à renaturer en première priorité est cité « La Brine » : il est plus juste de noter La Brinaz qui est par ailleurs déjà en cours de travaux.	Grandson	p. 77 : dernier tiret de la liste, indiquer <u>La Brinaz</u> (travaux de renaturation en cours).	oui	76	p. 76 : dernier tiret de la liste, indiquer <u>La Brinaz</u> (travaux de renaturation en cours).
6	DIAGNOSTIC (environnement – patrimoine naturel)	p. 77 : supprimer l'avant-dernière phrase depuis « exception faite des arrondissements 9 et 20 (PDF en cours de validation) ».	Vallorbe	p. 77, sous Forêts, dernière phrase du §, supprimer la phrase depuis : « exception faite des arrondissements (...) »	oui	76	p. 76, sous Forêts, dernière phrase du §, supprimer la phrase depuis : « exception faite des arrondissements (...) »
13	DIAGNOSTIC	p. 80 : dans le tableau synthétique sous AggloY – potentialités Renaturation du ruisseau de « La Brine » : il est plus juste de mettre « La Brinaz ». Ceci n'est plus une potentialité, mais une réalité.	Grandson	p. 80 : dans le tableau synthétique sous AggloY – potentialités, indiquer <u>Renaturation du Bey (renaturation de La Brinaz en cours)</u> .	oui	79	p. 79 : dans le tableau synthétique sous AggloY – potentialités, indiquer <u>Renaturation du Bey (renaturation de La Brinaz en cours)</u> .
13	DIAGNOSTIC	p. 83 : sous AggloY – forces : Sites d'importance nationale : à rajouter le Château de Grandson, 2 ^e plus grand de Suisse.	Grandson	p. 83 : sous AggloY – forces : Sites d'importance nationale : à rajouter <u>Château de Grandson, 2^e plus grand de Suisse</u> .	oui	82	p. 82 : sous AggloY – forces : Sites d'importance nationale : à rajouter <u>Château de Grandson, 2^e plus grand de Suisse</u> .
6	DIAGNOSTIC (ressources naturelles et culturelles – pôles touristiques)	p. 88 Vallorbe/Orbe : Offre d'hébergement insuffisamment, notamment au sud d'Orbe : rajouter Vallorbe	Vallorbe	p. 88, tableau sous « Faiblesse » - rajouter Vallorbe pour l'offre d'hébergement insuffisante.	oui	87	p. 87, tableau sous « Faiblesse » - rajouter Vallorbe pour l'offre d'hébergement insuffisante.
6	DIAGNOSTIC (énergie – consommation future)	p. 90 2.73, 2 ^e § : 78'500 habitants dans le Nord vaudois, ce nombre est-il exact ?	Vallorbe	Ce nombre d'habitants a été complété par la DIREN dans la version finale du diagnostic, mais ne correspond pas à une donnée statistique de recensement annuel. Il est proposé de supprimer cette référence.	oui.	89	p. 89, 2 § : A l'horizon 2030, le PDR Nord vaudois prévoit une augmentation démographique de 11'500 habitants en supplément des 78'500 actuels.

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
6	DIAGNOSTIC (énergie – bois-énergie)	p. 91 2.7.5 : rajouter une dernière puce : Arrondissement forestier no. 20 (Vallorbe) dans le tableau, ajouter + 20 après 9	Vallorbe	p. 91, 2.7.5 Bois-énergie : il faut rajouter une dernière puce mentionnant : Arrondissement forestier no. 20 (Vallorbe). Même page, dans le tableau, rajouter + 20 à côté de 9 dans la colonne « Arrondissement ».	oui	90	p. 90, 2.7.5 Bois-énergie : il faut rajouter une dernière puce mentionnant : <u>Arrondissement forestier no. 20 (Vallorbe)</u> . Même page, dans le tableau, rajouter + <u>20</u> à côté de 9 dans la colonne « Arrondissement ».
6	DIAGNOSTIC (énergie – hydraulique)	p. 94 Potentiel de production : le dernier § concerne le projet de centrale hydroélectrique du Bief-Rouge à Vallorbe : celui-ci est réalisé depuis 2 ans.	Vallorbe	Il faut rappeler que le diagnostic a été rédigé en 2013-2014 avec une consultation des communes en 2014. Il était donc basé sur la situation à ce moment-là. Il est toutefois utile de réactualiser dans la mesure du possible. Ainsi en p. 94, la 1 ^{ère} phrase du dernier § est à modifier comme suit : La centrale hydroélectrique du Bief-Rouge à Vallorbe, par turbinage des eaux du tunnel ferroviaire du Mont d'Or est en fonction depuis 2017 (production de 500 MWh/an).	oui	93	Il faut rappeler que le diagnostic a été rédigé en 2013-2014 avec une consultation des communes en 2014. Il était donc basé sur la situation à ce moment-là. Il est toutefois utile de réactualiser dans la mesure du possible. Ainsi en p. 93, la 1 ^{ère} phrase du dernier § est à modifier comme suit : <u>La centrale hydroélectrique du Bief-Rouge à Vallorbe, par turbinage des eaux du tunnel ferroviaire du Mont d'Or est en fonction depuis 2017 (production de 500 MWh/an)</u> .
13	DIAGNOSTIC	p. 96 sous potentiel de production, fin du 2 ^e § : il est mentionné qu'il serait intéressant d'envisager un réseau de chauffage à distance pour la STEP d'Yverdon-les-Bains alors qu'il est déjà en cours de réalisation.	Grandson	L'élaboration du diagnostic s'est principalement effectué entre 2015 et 2016. Seules des adaptations ont été faites suite aux consultations intermédiaires et à des adaptations du cadre législatif. Ainsi, certains projets qui étaient en projet ont démarré ou ont été réalisés depuis lors. p. 96, sous « Potentiel de production », 2 ^e §, la dernière phrase est à supprimer et à remplacer par le texte suivant : <u>Ce potentiel sera valorisé par un chauffage à distance basse température qui alimentera la STEP, les terrains communaux dédiés au sport et à la culture, les installations sportives et le Collège des Rives, propriétés communales situées à proximité de la STEP.</u>	oui	95	L'élaboration du diagnostic s'est principalement effectué entre 2015 et 2016. Seules des adaptations ont été faites suite aux consultations intermédiaires et à des adaptations du cadre législatif. Ainsi, certains projets qui étaient en projet ont démarré ou ont été réalisés depuis lors. p. 95, sous « Potentiel de production », 2 ^e §, la dernière phrase est à supprimer et à remplacer par le texte suivant : <u>Ce potentiel sera valorisé par un chauffage à distance basse température qui alimentera la STEP, les terrains communaux dédiés au sport et à la culture, les installations sportives et le Collège des Rives, propriétés communales situées à proximité de la STEP.</u>
10	DIAGNOSTIC	Il manque des indications sur l'évolution négative des espèces et des milieux naturels et surtout sur les causes de la diminution importante de la biodiversité et de la dégradation des paysages de la région, afin de mieux cibler les mesures nécessaires pour contrecarrer les tendances négatives et rétablir une situation plus satisfaisante.	Pro Natura	Le Plan directeur régional du Nord vaudois a été élaboré sur la base d'un cahier des charges, dûment validé par les partenaires, soit le SDT, service-pilote du canton pour ces planifications directrices, et l'ADNV, responsable du projet. Si tous les thèmes choisis ont été traités, la démarche se voulait « light » tant en termes de durée, de moyens financiers. Le PDR entend traiter les thèmes retenus pour assurer une bonne vision de l'impact territorial des mesures retenues et en assurer leur coordination, toutefois sans se substituer aux tâches des organes supérieurs (Canton et Confédération).	non		
10	DIAGNOSTIC	D'autre part, le Plan directeur ne met pas assez en évidence les conflits à résoudre dans la région en matière de protection de la nature et du paysage bien que le plan mentionne la haute valeur paysagère des crêtes jurassiennes et leur importance pour le tourisme. Le plan dit aussi que les 80 à 90 éoliennes prévues vont avoir un impact important, mais ne dit rien sur la façon de résoudre ou éviter le conflit. De même, les gorges de Covatannaz sont mentionnées comme haut lieu touristique dans le chapitre loisirs et comme un futur site de production hydroélectrique sans, là aussi, mettre les conflits en évidence. Le chapitre bois-énergie contient une évaluation très détaillée des ressources utilisables, mais sans une évaluation des pressions que le développement de centrales importantes pourrait faire peser sur l'équilibre naturel des forêts.	Pro Natura	Le Plan directeur régional du Nord vaudois met en relation les différentes mesures et indique les conflits potentiels, en particulier dans le tableau « forces/faiblesses » (p. 101). A ce niveau de planification directrice, le PDR n'a pas pour tâche de trouver les solutions pour chaque conflit potentiel. C'est au stade de l'élaboration et de la réalisation des projets que les solutions doivent être trouvées. Les exemples indiqués comme les parcs éoliens et le projet de mini-hydraulique des gorges de Covatannaz ont fourni d'importantes études thématiques pour évaluer les risques et les conflits entre utilisation des ressources et protection des milieux naturels et des paysages. Quelques projets ont déjà fait l'objet de décisions arbitrales des tribunaux en rendant des décisions qui confirment la juste pesée des intérêts de ces projets, invalidant l'insolubilité des conflits.	non		

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
				La remarque n'est pas prise en compte.			
10	DIAGNOSTIC	Les analyses SWAT sont assez détaillées, mais elles sont effectuées par sujet, sans examiner les relations et la cohérence entre les forces et faiblesses dans les différents domaines.	Pro Natura	La réponse reprend en partie la réponse donnée ci-dessus : Le Plan directeur régional du Nord vaudois met en relation les différentes mesures et indique les conflits potentiels. A ce niveau de planification directrice, le PDR n'a pas pour tâche de trouver les solutions pour chaque conflit potentiel. C'est au stade de l'élaboration et de la réalisation des projets que les solutions doivent être trouvées. La remarque est enregistrée comme champ d'attention pour l'analyse des projets futurs, mais n'est pas prise en compte pour le PDR.	non		
11	DIAGNOSTIC	Informations plus complètes concernant les connexions, les relations et la coordination avec les régions voisines et le canton voisin. Ces régions possèdent aussi des plans de développement. Ne faudrait-il pas en tenir compte dans le plan directeur ?	Les Verts Yverdon	Le Plan directeur régional du Nord vaudois a été élaboré sur la base d'un cahier des charges, dûment validé par les partenaires, soit le SDT, service-pilote du canton pour ces planifications directrices, et l'ADNV, responsable du projet. Si tous les thèmes choisis ont été traités, la démarche se voulait « light ». C'est pourquoi, les analyses se sont concentrées sur le périmètre du Nord vaudois avec la recherche ciblée de données statistiques. Par ailleurs, l'ADNV est engagée dans de nombreuses collaborations transfrontalières et participe, au travers de multiples projets, aux échanges interrégionaux et intercantonaux. La 1 ^{ère} carte des annexes au diagnostic qui concerne le positionnement de la région, illustre bien les aires de relations et d'influence qui déborde largement des frontières. Une analyse plus poussée aurait largement dépassé le cadre fixé tant au niveau des ressources financières que du calendrier de travail. La préoccupation est partagée, mais ne va pas induire des travaux complémentaires pour le PDR.	non		
11	DIAGNOSTIC	Les différents documents manquent de cohérence entre eux. L'intitulé des parties pose particulièrement problème.	Les Verts Yverdon	La remarque concernant le manque de cohérence n'est pas étayée. Dans le volet opérationnel, les mesures associées, soit en lien direct ou indirect avec la mesure décrite, sont citées pour assurer la cohérence transversale entre les différents enjeux traités par le PDR. La remarque concernant l'intitulé des parties qui pose problème n'est pas clair et ne peut pas être traitée en l'état.	non		

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
11	DIAGNOSTIC	Les analyses SWAT sont cantonnées à chacun des domaines (énergie, habitat, ressources ...) et ne sont pas mises en rapport les unes avec les autres. Une comparaison des différentes analyses SWAT serait bienvenue.	Les Verts Yverdon	Les analyses SWAT sont des formulations brèves sous forme de mots-clés. Elles permettent de faire émerger des préoccupations particulières selon les thématiques et enjeux traités. Le croisement des tableaux SWAT présente deux inconvénients : soit il dresse une liste « à la Prévert » de tous les éléments recensés, soit il fait un choix des éléments les plus marquants. Il s'agit alors soit des éléments où le consensus est largement établi ou des éléments du plus petit dénominateur commun, présentant le risque d'oublier des aspects importants selon le point de vue porté sur les projets. L'analyse SWAT par thématique permet de recenser davantage d'éléments et de les rappeler au moment de l'élaboration de projets concrets sous forme de points de vigilance et d'attention particulière. Le PDR a établi une carte dite de synthèse des mesures du volet opérationnel qui permet au moins d'avoir une vue d'ensemble de toutes les mesures envisagées. La demande n'est pas retenue.	non		
11	DIAGNOSTIC	Absence d'un organisme de pilotage pour la mise en place concrète du plan : la responsabilité n'est pas claire.	Les Verts Yverdon	La responsabilité du suivi de la mise en oeuvre du Plan directeur régional est portée par l'ADNV et les organes qui la composent en tant qu'association de droit privé. La responsabilité de la mise en oeuvre du volet stratégique et du volet opérationnel est partagée avec les organes communaux qui auront validé les volets qui les concernent. Le canton sera aussi impliqué dans sa mise en oeuvre une fois le PDR approuvé. Comme indiqué et selon les mesures, les acteurs en charge – porteurs de projet ou autres instances concernées – seront réunis dans des groupes spécifiques de projet.	non		
6	DIAGNOSTIC (énergie – synthèse)	p. 101 : rajouter Vallorbe après Orbe dans la production d'électricité.	Vallorbe	p. 101, tableau de synthèse dans « Forces », 1 ^{er} §, rajouter dans la parenthèse, Les Clées et Vallorbe.	oui	100	p. 100, tableau de synthèse dans « Forces », 1 ^{er} §, rajouter dans la parenthèse, <u>Les Clées et Vallorbe</u> .
4	CARTOGRAPHIE (urbanisation)	Erreur sur le tableau de répartition par classes d'âge des habitants	Yvonand – P. Moser Idem Vallorbe Idem Grandson	Chapitre 2.2 Urbanisation - Tableau "Structure de la population (âge). La deuxième page du tableau publié sur le site de l'ADNV dans le cadre de la consultation est erronée (il s'agit de la page 2 du tableau de la structure des emplois qui a été publiée par erreur).	oui		Chapitre 2.2 Urbanisation - Tableau "Structure de la population (âge) - La page 2 du tableau est remplacée par le bon tableau et non celui de la structure des emplois, publié par erreur.
5	CARTOGRAPHIE (ressources naturelles et culturelles)	Hébergement touristique : attention pas d'hébergement au Suchet.	Rances	Chapitre 2.6 Ressources naturelles et culturelles - Carte Sites touristiques, naturels et de loisirs - à contrôler, pas d'hébergement sur le Suchet, mais juste à côté.	non		Chapitre 2.6 Ressources naturelles et culturelles - Carte Sites touristiques, naturels et de loisirs – la carte est corrigée.
5	CARTOGRAPHIE (ressources naturelles et culturelles)	Carte : à corriger les chalets de la Mathoulaz et du Rez sont sur Rances et non sur L'Abergement	Rances	Chapitre 2.6 Ressources naturelles et culturelles - Carte Sites touristiques, naturels et de loisirs - à déplacer les pictogrammes.	oui		Chapitre 2.6 Ressources naturelles et culturelles - Carte Sites touristiques, naturels et de loisirs - les pictogrammes sont déplacés.
6	CARTOGRAPHIE	Carte Fréquentation des sites touristiques 2017 : dans la cartouche, corriger Musée du fer. et non Maison.	Vallorbe	L'appellation dans la cartouche est à corriger : Musée du fer et non Maison du fer.	oui		L'appellation dans la cartouche est corrigée: Musée du fer et non Maison du fer.
9	CARTOGRAPHIE	Demande d'utiliser les dernières données 2019 ou 2018 pour les cartes.	Pro Velo Région YLB	Le document a été adapté avant l'examen préalable. De nombreuses autres statistiques ne sont pas disponibles	non		

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
				annuellement. Il est important de bien indiquer l'année de référence (ici 2017). En outre, il n'est pas possible à chaque étape de consultation d'intégrer les nouvelles données, en particulier pour des raisons de budget limité pour l'élaboration de ce document. La demande n'est pas prise en compte.			
12	CARTOGRAPHIE	Carte Economie Secteur secondaire et tertiaire : le site de Roseyres ne doit pas être un site concerné par beaucoup d'emplois, idem pour les « Iles » (plutôt intérêt public)	Yverdon-les-Bains	Contrairement à ce qui est indiqué sur la carte, ces secteurs ne sont pas destinés à accueillir une forte proportion d'emplois. Le projet de Plan de quartier « Les Roseyres » à l'étude, a notamment pour but d'accueillir environ 1'220 habitants pour un peu moins d'une centaine d'emplois.	oui		Le graphisme de la carte va être modifié afin de rendre plus visibles les SDA hors zone agricole. La carte est corrigée au niveau du secteur Les Roseyres / Les Iles).
12	CARTOGRAPHIE	Carte SDA : certains sites (Les Parties, Roseyres et Coteau-Est notamment), actuellement en SDA ne sont pas recensés comme tels.	Yverdon-les-Bains	Ces secteurs sont bien identifiés comme des SDA hors zone agricole sur la carte, cependant les hachures qui les représentent sont trop écartées et de ce fait difficilement visibles.			
12	CARTOGRAPHIE	Carte eaux souterraines : le secteur de protection « Au » ne semble pas en cohérence avec les dernières informations données par le Canton concernant le site « Aux Parties ».	Yverdon-les-Bains	La carte a été mise à jour en 2018 avec les données fournies par le canton. Toutefois, l'évolution des données et des cartes de protection des eaux souterraines est périodique et des mises à jours depuis 2018 sont possibles. La mise à jour des cartes est un travail conséquent et un état des lieux doit être arrêté pour des raisons de coût d'étude.	non		
12	CARTOGRAPHIE	Carte paysage : quelle est la source /inventaire des échappées lacustres ?	Yverdon-les-Bains	La source est le PDCn, mesure C12 « enjeux paysagers cantonaux » (p. 171 à 176 du PDCn).	non		
12	CARTOGRAPHIE	Carte REC-VD : le TIBP existant à Petit Marais (serres maraîchères) est partiellement artificiel (constructions sur place). Il est à conserver au moyen de réserves adaptées aux espaces cours d'eau adjacents, voire d'autres mesures locales spécifiques.	Yverdon-les-Bains	Il est pris note de cette remarque qui ne demande pas de modification de la carte.	non		
12	CARTOGRAPHIE	Carte OPAM : remplacer la légende « zones industrielles » par « zones d'activité » (l'Hôtel des Bains n'est pas dans une ZI).	Yverdon-les-Bains	Les installations assujetties à l'OPAM peuvent prendre place dans diverses zones d'affectation. L'intitulé de la légende n'est effectivement pas tout à fait exact (terminologie). La formulation suivante est proposée comme nouvelle légende sur la carte (OPAM Etat 2015) : « zones industrielles » est remplacé par « zones d'activités et/ou mixtes avec des installations stationnaires soumises à l'OPAM ».	oui		Les installations assujetties à l'OPAM peuvent prendre place dans diverses zones d'affectation. L'intitulé de la légende n'est effectivement pas tout à fait exact (terminologie). La formulation suivante est proposée comme nouvelle légende sur la carte (OPAM Etat 2015) : « zones industrielles » est remplacé par « zones d'activités et/ou mixtes avec des installations stationnaires soumises à l'OPAM ».
12	CARTOGRAPHIE	Carte ZAB_centres : erreur sur la ZB et mixte : le quartier des 4 Marronniers n'est pas indiqué comme tel (même erreur ds guichet cantonal).	Yverdon-les-Bains	Les éléments de la cartographie ont été fournis en majeure partie sur commande des mandataires auprès du guichet cantonal. Si les données du guichet cantonal sont erronées, il faut indiquer la référence qui valide formellement cette modification, comme le Plan d'affectation communal ou le PDCom en cours. En l'état actuel, la modification ne peut pas être prise en compte via le Plan directeur.	non		
12	CARTOGRAPHIE	Carte de synthèse AggloY : les autres établissements de formation (Heig-vd, UPSA, etc.) doivent aussi être représentés.	Yverdon-les-Bains	Sur la carte de synthèse AggloY, la Heig-vd est déjà mentionnée, mais le pictogramme pour le Centre St-Roch peut être ajouté. Il inclura alors également le centre de formation de l'UPSA (Union Professionnelle Suisse de	oui		Sur la carte de synthèse AggloY, la Heig-vd est déjà mentionnée, mais le pictogramme pour le Centre St-Roch peut être ajouté. Il inclura alors également le centre de formation de l'UPSA (Union Professionnelle Suisse de l'Automobile).

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
				l'Automobile).			
10	STRATEGIE (patrimoine paysager, naturel et bâti)	La protection du patrimoine naturel du Nord vaudois ne paraît pas abordée de manière satisfaisante pour obtenir des résultats réels en termes d'améliorations concrètes de restauration des espaces naturels résiduels, notamment en basse altitude, et de renforcement nécessaire de la biodiversité. Quand on passe dans l'opérationnel, il y a uniquement des mesures d'inventaires et de sensibilisation.	Pro Natura	Le PDR traite les thèmes retenus selon le cahier des charges validé entre partenaires ADNV et canton, au début du processus pour assurer une bonne vision de l'impact territorial des mesures retenues et en assurer leur coordination, toutefois sans se substituer aux tâches des organes supérieurs. De notre point de vue, la réalisation des mesures proposées au niveau du PDR d'inventaire et de sensibilisation constituerait une base indispensable et concrète pour une meilleure prise en compte des défis de restauration des espaces naturels résiduels et d'amélioration de la biodiversité. La remarque n'est pas prise en compte.	non		
10	STRATEGIE (patrimoine paysager, naturel et bâti)	Il est nécessaire de revoir le chapitre « Paysage et milieux naturels » en tenant compte de façon beaucoup plus claire des grandes orientations actuelles comme la <i>Stratégie suisse et plan d'action pour la biodiversité de la Confédération</i> et le <i>Plan d'action Biodiversité, point de vue de la société civile</i> .	Pro Natura	Le chapitre Biodiversité (p. 11) peut être complété en mentionnant ces deux références, p.ex. 1 ^{er} § avant la 3 ^e phrase, introduire : «Le Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse approuvé en septembre 2017, en particulier les mesures pour la société civile, est une référence importante pour l'analyse et la conduite des projets à impact territorial. Le plan d'action cantonal « biodiversité » en voie d'élaboration sera aussi pris en compte dès son adoption ».	oui	11	Le chapitre Biodiversité (p. 11) peut être complété en mentionnant ces deux références, p.ex. 1 ^{er} § avant la 3 ^e phrase, introduire : « <u>Le Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse approuvé en septembre 2017, en particulier les mesures pour la société civile, est une référence importante pour l'analyse et la conduite des projets à impact territorial. Le plan d'action cantonal « biodiversité » en voie d'élaboration sera aussi pris en compte dès son adoption</u> ».
10	STRATEGIE (patrimoine paysager, naturel et bâti)	Il serait aussi utile de revoir le Plan directeur régional Nord vaudois en tenant compte de la stratégie biodiversité cantonale, en voie de finalisation. Le Nord vaudois, en adaptant son Plan directeur régional à la lumière de la stratégie cantonale ferait ainsi œuvre de pionnier en matière de mise en œuvre du Plan d'action biodiversité du canton.	Pro Natura	Voir réponse ci-dessus.	oui	11	
10	STRATEGIE (patrimoine paysager, naturel et bâti)	Pour obtenir des résultats concrets, une mesure indispensable serait la mise en place d'une plateforme de connaissance du milieu naturel qui devrait servir non seulement à gérer correctement notre patrimoine de nature et de biodiversité, mais également de monitoring à tout projet de développement (urbanisation, infrastructures et diverses activités humaines) qui auront inévitablement un impact négatif sur nos espaces naturels si on ne connaît pas préalablement l'importance relative de la résilience des écosystèmes qui doivent les supporter.	Pro Natura	Le Plan directeur régional s'est fixé les lignes d'action 1.1 et 1.2 en particulier qui vise à mieux faire connaître et à intégrer les valeurs paysagères et naturelles comme support de la qualité de vie. Dans le volet opérationnel, la mesure 1.3a entend rassembler et diffuser les éléments du patrimoine naturel et diffuser les bons exemples comme étant les éléments d'action du ressort de l'action régionale.	non		
11	STRATEGIE (patrimoine paysager, naturel et bâti)	Absence de corrélation entre le diagnostic et l'opérationnel : de nombreux problèmes soulevés ne sont pas dans le volet opérationnel, notamment : mesures relatives à la mise en place du REC et la préservation de liaisons biologiques entre la Plaine de l'Orbe et le lac ; le développement du tourisme régional, l'assainissement de l'ancienne décharge des Vuagères, le développement de l'habitat collectif à faibles charges résiduelles, des choix clairs pour la renaturation des cours d'eau.	Les Verts Yverdon	Le Plan directeur régional du Nord vaudois a été élaboré sur la base d'un cahier des charges, dûment validé par les partenaires, soit le SDT, service-pilote du canton pour ces planifications directrices, et l'ADNV, responsable du projet. Le diagnostic est une image la plus complète possible. Concernant le volet opérationnel, les mesures proposées sont d'une part issues des demandes des communes du Nord vaudois lors des ateliers de concertation, des projets et autres intentions recensées au niveau régional au travers des acteurs privés et publics, lors de l'élaboration du projet avec les représentants des communes et des services	non		

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
				cantonaux actifs au sein du Groupe technique et du Comité de pilotage du PDR et, enfin lors des consultations intermédiaires et de l'examen préalable. Le PDR fait une proposition déjà très large de mesures, mais n'a pas la prétention de couvrir toutes les actions possibles pour répondre à l'ensemble des constats posés dans le diagnostic. Le choix correspond aux attentes consolidées des partenaires concernés. Les autres acteurs, comme les milieux associatifs, ont leur rôle à jouer. Par ailleurs, le Plan directeur régional s'appuie sur les stratégies supérieures, p.ex. dans le cas des projets de renaturation largement financées par les instances décisionnelles supérieures.			
9	STRATEGIE (mobilité)	Compléter la ligne d'action 3.4 : Promouvoir l'attractivité, la continuité et la sécurité des itinéraires de mobilité douce, <i>en particulier du vélo.</i>	Pro Velo Région YLB	La stratégie et la ligne d'action mentionnent la mobilité douce, tant cycliste que piétonne. Pour le PDR, l'attractivité, la continuité et la sécurité des itinéraires de mobilité douce doivent être promues tant à vélo qu'à pied.	non		
9	STRATEGIE (mobilité)	Compléter la ligne d'action 3.6 : Limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires notamment en élaborant des politiques communales de stationnement <i>et en favorisant le déplacement à vélo pour les trajets jusqu'à 8 km.</i>	Pro Velo Région YLB	La ligne d'action 3.6 a pour objectif d'inciter les communes à élaborer des politiques communales de stationnement. C'est une mesure très incitative pour opter pour d'autres modes de déplacement, comme le vélo, plus rapide et moins coûteux. Il n'est pas nécessaire d'y faire spécifiquement mention.	non		
6	STRATEGIE (centres denses)	p. 27 Sainte-Croix et Vallorbe : éventuellement chiffres voir tableau statistique	Vallorbe	Le taux de croissance de la population est inférieur à la moyenne du Nord vaudois, ce qui explique la formulation : faible dynamisme. Quant à la structure d'âge de la population, il faut préciser <u>et une population vieillissante plus présente à Ste-Croix qu'en moyenne cantonale et régionale.</u>	oui	28	p. 28, 3 ^e puce : le taux de croissance de la population est inférieur à la moyenne du Nord vaudois, ce qui explique la formulation : faible dynamisme. Quant à la structure d'âge de la population, il faut préciser <u>et une population vieillissante plus présente à Ste-Croix qu'en moyenne cantonale et régionale.</u>
8	STRATEGIE (centres denses)	Eviter de concentrer tout sur Chavornay, betteraves, bois, graviers..	Chavornay	p. 27, 1 ^{ère} puce : le texte ne mentionne pas la concentration de ce type d'activités sur Chavornay. Le texte n'est pas adapté, mais le souhait de la commune est enregistré.	non	28	
6	STRATEGIE (environnement/ressources)	p. 32 : dans les sites de production d'électricité hydraulique, il faut rajouter Les Clées et Vallorbe (idem sur la carte) Dans la carte, la puce bleue pour indiquer Site de production hydraulique n'est pas visible.	Vallorbe	P. 32 : Dans le texte, 1 ^{er} § et sur la carte du potentiel de production d'énergie renouvelable, il faut rajouter comme « Site de production hydraulique », une puce pour les Clées et pour Vallorbe. La couleur de la puce est à changer, en orange p.ex.	oui	33	p. 33, 1 ^{er} §. il faut rajouter après Orbe, <u>Vallorbe et Les Clées</u> et sur la carte du potentiel de production d'énergie renouvelable, comme « Site de production hydraulique », une puce pour Les Clées et pour Vallorbe. La couleur de la puce est à changer, en rouge p.ex. pour une meilleure visibilité.
3	PATRIMOINE/PAYSAGE	En résumé : Nature et paysage : contradiction / pas de pesée d'intérêt – Conteste le potentiel annoncé : chiffres bcp trop optimistes. <i>Avis au complet :</i> Concernant un sujet qui me touche, soient la nature et les paysages préservés qui sont la richesse du Nord Vaudois et un argument touristique important pour le bien vivre et le développement de notre région, je note encore et toujours la contradiction de vos messages: - d'un côté vous mettez en avant la nature préservée et les magnifiques paysages , argument touristique et pour la qualité de vie des résidents du Nord Vaudois	J.-M. Chapallaz Baulmes	Le Plan directeur cantonal (PDCn) contient une fiche d'action (F 51) qui a été validée par les différentes instances supérieures sur le potentiel éolien. La planification est de compétence cantonale. Le Plan directeur régional, comme toute planification, doit tenter de trouver un équilibre entre différents objectifs et aspirations tout en coordonnant du mieux possible les différents usages du territoire pour les générations actuelles et futures. Les communes du Nord vaudois se sont à ce jour prononcées favorablement en faveur des projets éoliens.	non		

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
		<p>https://www.yverdonlesbainsregion.ch/fr/ - de l'autre vous acceptez sans vraiment faire une pesée d'intérêts sérieuse et complète les parcs éoliens annoncés et qui impacteront justement ces paysages et zones de nature que vous mettez en avant pour le tourisme et le bien-vivre. J'ai beaucoup de peine à comprendre vos arguments, qui semblent dénoter que vous pensez que les éoliennes seront quasi invisibles et n'auront que des impacts minimes pour la région, ses résidents et ses visiteurs, son économie, son environnement. En gros, vous imaginez pouvoir recevoir le beurre et l'argent du beurre, et je trouve que l'ADNV fait preuve d'une certaine cécité, ou naïveté, en ne faisant pas une pesée d'intérêts avec des priorités et des choix, car il faudra faire un choix entre éoliennes et sacrifices des paysages et pas d'éoliennes dans des paysages de valeur préservés. Mon commentaire ci-après concernant le volet éolien qui va impacter les plus beaux sommets des crêtes du Jura, Creux du Van, Chasseron, indirectement le Mont de Baulmes, le Suchet via Bel Coster (la hauteur des éoliennes va dépasser le sommet du Suchet), Sur Grati et le Mollendruz (haut lieu du ski de fond entre autres et du tourisme régional); sans oublier le Gros de Vaud. La production est estimée à 500- 600 GWh/an pour 80-90 mats, ce qui donne environ 6 à 7 GWh/an par machine. Il ne s'agit pas de production garantie et prévisible ni programmable sur demande. En admettant toutes les éoliennes avec une puissance de 3MW (donc 200 à 250m de hauteur totale et diamètre d'hélice de l'ordre de 100m ou plus), ceci donne plus de 2'000 heures pleine puissance par an. https://www.enercon.de/fr/produits/ep-3/e-101/ C'est très, très, très optimiste. ces chiffres de production ne sont pas réalisés sur les crêtes du Jura , vous pouvez le contrôler sur le site WIND DATA qui affiche toutes les productions éoliennes depuis de nombreuses années https://wind-data.ch/wka/list.php Ou bien le calcul a été fait avec des éoliennes encore plus grandes et puissantes de 4MW par machine, par exemple, comme celle-ci https://www.enercon.de/fr/produits/ep-4/e-126-ep4/ Diamètre rotor 126m et hauteur totale dépassant 250 m pour hauteur nacelle 135m (de telles machines sont proposées pour Bel Coster) Bref c'est la course au gigantisme sans grandes réflexions ni analyses de fond. Pour comparaison: production centrale de Mühleberg, env 3'000 GWh/an 90 éoliennes vaudoises = moins de 20% de la production de Mühleberg Elles ne compensent de loin pas la production d'une PETITE centrale nucléaire (une centrale nucléaire "normale" comme</p>		<p>Aucun des sommets du Jura Nord vaudois mentionnés, comme le Chasseron, le Creux-du-Van, le Mont de Baulmes, le Suchet ne portera d'éoliennes, mais des mâts seront tout à fait visibles depuis ces points de vue, comme c'est le cas dans certains secteurs limités des cantons du Jura et de Berne où des mâts sont en activité depuis plusieurs années.</p> <p>Concernant les autres arguments, de nombreuses études thématiques ont été réalisées, comme l'étude générale sur les impacts paysagers. Certains points soulevés ont déjà fait l'objet de déterminations juridiques et n'ont pas été retenus. Pour d'autres aspects, l'analyse juridique se poursuit, notamment sur le plan de la rentabilité en raison des recours que les associations s'opposant aux éoliennes ont déposé.</p>			

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
		<p>Leibstadt produit 3x plus, soit env 9'000 GWh/an). C'est aussi environ 12% à 14% % de la consommation d'électricité du canton, à condition que la production annoncée soit atteinte, ce qui est la grande question, sans oublier que les éoliennes ne produisent sérieusement que quand il y a du vent, soit en gros 1 jour sur 5 C'est une poésie coûteuse qui est proposée avec les éoliennes (coût annuel en subventions env. 80 à 90 millions CHF par année, la subvention atteint 15cts/kWh pour rétribution RPC 20cts/kWh) , surtout si vous tenez compte que les éoliennes sont entièrement importées, ne créent pas d'emplois qualifiés dans la région (contrairement au solaire et aux économies d'énergie) Je trouve fort curieux qu'une association qui se prévaut de développer l'innovation et l'économie locale accepte que l'on subventionne des importations éoliennes peu efficaces et coûteuses au détriment de soutiens financiers qui pourraient bénéficier à la région Seuls les promoteurs tirent leur épingle du jeu.(et encore à prouver si cette production n'est pas atteinte)..pour ce prix on peut acheter 4x plus d'électricité sur le marché européen, en répétant qu'acheter les éoliennes et leur service après-vente en Allemagne ou au Danemark ne nous rend pas indépendant énergétiquement, puisque les machines sont télégérées et entretenues depuis l'étranger, donc par du personnel situé en dehors de nos frontières.. En résumé mon opinion: acheter à l'étranger avec force subventions payées par les consommateurs suisses des éoliennes qui vont dénaturer nos paysages et zones de ressourcement pour la population et nuire à notre industrie touristique, n'est pas vraiment une bonne idée, que ce soit sur le plan économique ou écologique C'est avec intérêt que je lirai vos arguments fondés et documentés qui vous incitent à soutenir les divers parcs éoliens qui vont dévaloriser le tourisme et la qualité de la nature et des paysages de notre région, sans oublier les impacts sur la santé des riverains, si on pense à la proximité des éoliennes du Mont des Cerfs de Ste-Croix avec ses plus de 4'000 habitants dans un rayon de 1.5km des machines, l'impact des nuisances acoustiques des éoliennes devenant en effet en Allemagne un problème de santé publique, voir cette émission: https://www.zdf.de/dokumentation/planet-e/planet-e-infraschall---unerhoerter-laerm-100.html</p>					

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
10	PATRIMOINE/PAYSAGE	<p>Proposition d'une nouvelle mesure : Mesure 1.0a Mise en place d'une plateforme d'information "Nature - paysage ". Décliner précisément les différents types de réseaux écologiques décrits au niveau national (REN 2004) et cantonal (REC 2012) et les compléter au niveau local en réalisant une cartographie détaillée du réseau écologique régional.</p> <p>Description : Les cartographies successives de l'infrastructure naturelle de nos paysages établies par le REN et le REC sont restées volontairement schématiques et sélectives afin de définir les priorités régionales en termes de zones prioritaires (protégées ou non) et de corridors biologiques d'importance nationale et suprarégionale. Ces informations capitales ne sont malheureusement pas suffisantes pour gérer correctement le territoire à l'échelle régionale ou communale.</p> <p>Le développement prévisible des activités de construction, de loisirs et d'équipements du territoire nécessite de connaître par anticipation <u>l'ensemble des espaces sensibles</u> encore présents, ainsi que leur organisation spatiale fonctionnelle afin de pouvoir maintenir et si possible renforcer lesdits réseaux écologiques et leur biodiversité. A l'échelle locale, il ne s'agit plus de se préoccuper uniquement de la nature patrimoniale, mais de <u>prendre en charge également la nature ordinaire.</u></p> <p>Au vu de l'effondrement alarmant de la biodiversité sur le Plateau suisse au cours des dernières décennies, il n'est en effet plus possible de s'appuyer uniquement sur interventions ponctuelles des associations de protection de la nature ou sur les études d'impact sur l'environnement, réservées aux grands projets, pour éviter les destructions involontaires d'espaces sensibles, pour mettre en place des compensations locales ou encore des restaurations d'habitats naturels disparus.</p> <p>Pour répondre de manière durable aux besoins prévisibles de développement territorial, il s'agit de pouvoir disposer d'une vision holistique suffisamment documentée de nos réseaux écologiques régionaux et locaux afin de pouvoir anticiper les habituels conflits de cohabitation entre l'homme et la nature.</p> <p>Dans le processus d'extension et de densification, le milieu urbain doit également tenir compte des éléments résiduels de nature et chercher à intégrer ces derniers dans des concepts de création d'espaces verts et de constructions écologiques</p> <p>Le PDR prévoit de mettre en place un outil de suivi et de gestion complet des espaces naturels de manière à pouvoir anticiper les incidences des projets et d'aboutir à une réelle harmonisation des projets de développement.</p>	Pro Natura	<p>La mise en œuvre d'une telle plateforme, incluant une cartographie et une analyse détaillées des réseaux écologiques et un suivi des projets, paraît disproportionnée à l'échelle de toute la région. Par ailleurs, la mesure proposée ne correspond pas aux missions prioritaires, au rôle et aux capacités d'action de l'Association pour le Développement du Nord vaudois et des communes.</p> <p>Le plan directeur régional prévoit toutefois une approche globale de ce type pour le périmètre d'AggloY, à travers un concept nature qui précisera les enjeux et les mesures à prendre pour assurer le fonctionnement du réseau écologique et le développement de la biodiversité (mesure 1.2d). Dans le reste de la région, ce but sera atteint par d'autres moyens, dans une approche incitative : identification des éléments prioritaires (d'importance régionale et locale), sensibilisation et information des communes, bonnes pratiques, échanges d'expériences. Les associations et ONG seront associées à ces mesures. La biodiversité « ordinaire » est également prise en compte (mesure 1.2a), par le biais de recommandations pour la gestion par les communes du domaine public et des propriétés communales.</p> <p>La mesure 1.5 prévoit l'intégration du REC (y c. pour les liaisons régionales et locales) et de la planification cantonale de revitalisation dans les projets régionaux et les planifications communales.</p> <p>La demande telle quelle n'est pas prise en compte, mais la mesure 1.2a est précisée. Les mesures 1.3a, 1.4b et 1.5 sont également légèrement complétées.</p>	Part.	12	<p>Volet opérationnel, p. 12 – mesure 1.2a : Diffuser <u>Communiquer</u> aux communes des bons exemples en matière <u>d'aménagement</u>, d'équipement et de gestion permettant de protéger la qualité du patrimoine et de la <u>biodiversité</u>.</p> <p><i>Description</i> : 3^e ligne : (...) inventaire des jardins (...) <u>dont les plus remarquables sont certifiés</u> par l'inventaire des jardins ICOMOS (...).</p> <p>5^e ligne : Cette diversité est importante du point de vue de la qualité des paysages, <u>de la biodiversité</u> et du ressenti en termes de qualité de vie.</p> <p><i>Sous Résultats escomptés</i> : Synthèse des documents existants et diffusion <u>communication</u> mise à disposition de conseils adaptés (...) et valoriser le patrimoine bâti et naturel, les relations paysagères, la <u>biodiversité</u> et l'entretien des espaces publics (...)</p> <p><i>Sous acteur en charge – Porteur de projet</i> : ADNV et DGE-BIODIV</p> <p><i>Sous autres instances concernées</i> : DGE-BIODIV Associations ONG</p>
						17	<p>Volet opérationnel, p. 17 – mesure 1.3a : <i>Sous Résultats escomptés</i> : <u>Etablissement et diffusion</u> de bons exemples de conservation</p>
						21	<p>Volet opérationnel, p. 21 – mesure 1.4b : Réaliser une planification agricole, paysagère <u>et écologique</u> de la Plaine de l'Orbe en prolongement du concept paysager <u>et nature</u> d'AggloY.</p> <p><i>Description</i> : 2^e §: Une planification agricole, paysagère <u>et écologique</u>, tenant compte et intégrant l'ensemble des activités en présence (...)</p> <p><i>Sous Résultats escomptés</i> : Réalisation d'une planification agricole, paysagère <u>et écologique</u></p>
						22	<p>Volet opérationnel, p. 22 – mesure 1.5 : Tenir compte des <u>Intégrer</u> les éléments de renaturation et de soutien à la biodiversité dans les projets régionaux de développement.</p> <p><i>Description</i> : Le réseau écologique cantonal REC-VD identifie les territoires biologiques et les liaisons biologiques à améliorer et les points de conflits faune-traffic. En outre, le plan cantonal la <u>planification cantonale indicative</u> de revitalisation des cours d'eau identifie plusieurs tronçons de cours d'eau à renaturer. (...)</p> <p><i>Sous Résultats escomptés</i> : Intégration du REC-VD, <u>y.c. les liaisons biologiques d'importance régionale et locale</u> ainsi que la planification cantonale <u>indicative</u> de revitalisation dans les projets soutenus par la région et les planifications communales.</p> <p><i>Sous acteur en charge – Porteur de projet</i> : ADNV et DGE-BIODIV</p> <p><i>Sous autres instances concernées</i> : DGE-BIODIV</p>

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
14	PATRIMOINE/PAYSAGE	Tourisme : à développer de manière concertée : valorisation du Chasseron via La Robella. Diversification des activités nature (marche, VTT, ski de randonnée, raquettes...),	Val-de-Travers	Le tourisme régional développe des offres en collaboration avec le site Buttes/La Robella. Il travaille également, en particulier dans la destination Ste-Croix/Les Rasses sur une approche de diversification des activités par une stratégie affirmée d'un développement 4 saisons. La collaboration entre la région touristique Yverdon-les-Bains Jura-Lac et le Val-de-Travers se pratique également au travers de la collaboration dans le cadre de la structure Jura 3-Lacs. Plusieurs mesures opérationnelles (1.2b, 1.3b et 2.5a) peuvent concerner les régions limitrophes, dont le Val-de-Travers. Les collaborations suprarégionales sont effectives et se poursuivront lors de mise en place d'offres touristiques. On renonce ici à les énumérer de manière détaillée, car plusieurs périmètres de collaboration devraient être alors mentionnés selon le projet développé. La remarque n'est pas reprise dans le PDR.	non		
11	PATRIMOINE/PAYSAGE ECONOMIE	Le volet touristique manque également dans le volet opérationnel. Les éléments suivants pourraient être considérés : l'amélioration de la visibilité du patrimoine archéologique, bâti et culturel de la région, la prise en compte de ce patrimoine au moment de toutes planifications, le développement et l'amélioration de la qualité des infrastructures d'accueil, une promotion conjointe des offres touristiques urbaines et rurales dans une vision complémentaire et finalement l'adaptation de l'offre touristique aux variations climatiques.	Les Verts Yverdon	Le PDR ne consacre pas un chapitre particulier au tourisme, mais les actions liées au tourisme se retrouvent dans les enjeux suivants : 1. un patrimoine paysage, naturel et bâti remarquable 2. une économie diversifiée 3. une mobilité maîtrisée et durable 4. des centres denses et attractifs. Cette approche s'explique par le fait que le tourisme dans le Nord vaudois ne représente pas un secteur d'activité prépondérant. Les activités touristiques sont souvent en lien avec des autres thématiques ou des services à la population, p.ex. les projets de meilleure desserte pour les sites, la valorisation du patrimoine naturel, culturel et bâti, la sensibilisation à la préservation. Concernant le changement climatique, ce thème n'a pas été retenu comme tel dans les thématiques du PDR, mais pour le tourisme, il est clairement abordé dans les propositions des destinations comme Ste-Croix/Les Raases où le développement du tourisme 4-saisons est clairement traité pour faire face au changement climatique. La demande n'est pas retenue.	non		
2	MOBILITE	Pas de remarque	Travys	RAS	non		
9	MOBILITE	Pour les mesures 3.1a, 3.2d, 3.4, 3.5a, 3.6b, il faut intégrer Pro Velo dans les autres instances concernées (idem mesure 3.3).	Pro Velo Région YLB	Volet opérationnel, mesures 3.1a, 3.2d, 3.4, 3.5a, 3.6b, Pro Velo est à mentionner dans les autres instances concernées (tableaux des acteurs en charge)	oui	42, 46, 50, 51, 54	Volet opérationnel, mesures 3.1a, 3.2d, 3.4, 3.5a, 3.6b, Pro Velo est à mentionner dans les autres instances concernées (tableaux des acteurs en charge)
8	MOBILITE	3.1A : Chavornay souhaite être présente dans la Conférence régionale « Mobilités ».	Chavornay	Volet opérationnel, mesure 3.1a, p. 42 : les acteurs en charge de la mesure, en particulier l'ADNV, prennent note de l'intérêt de la commune de Chavornay, mais cela ne nécessite pas de modification du texte.	non		
6	MOBILITE	p. 43 mesure 3.2a Description, 5-6 ^e lignes : « doublant la cadence vers Vallorbe aux heures de pointe » : c'est déjà le cas, matin et fin de journée.	Vallorbe	Volet opérationnel, p. 43, mesure 3.2a, 5-6 ^e lignes : le texte « doublant la cadence vers Vallorbe aux heures de pointe » est à supprimer. C'est déjà le cas et ce n'est plus au stade	oui	43	Volet opérationnel, p. 43, mesure 3.2a, 5-6 ^e lignes : le texte « doublant la cadence vers Vallorbe aux heures de pointe » est à supprimer. C'est déjà le cas et ce n'est plus au stade de

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
				de projet.			projet.
9	MOBILITE	p. 46 mesure 3.2d : demande de compléter « Etudier l'opportunité d'améliorer l'accessibilité des zones à la desserte limitée par les transports publics <i>et la mobilité douce</i> , ... L'accès, la signalisation et le parcage des vélos est à améliorer aux Mosaïques de Boscéaz. Le balisage cycliste en direction du Centre Pro Natura de Champ Pittet est à améliorer. Le port de Concise est difficilement accessible à vélo.	Pro Velo Région YLB	La proposition ne correspond à la ligne d'action qui traite... L'autre partie de la proposition peut être reprise dans la mesure 3.2d. Dans la description, rajouter dans la liste des secteurs touristiques entre parenthèse : <u>les mosaïques de Boscéaz et le port de Concise</u> .	part.	46	Dans la description, rajouter dans la liste des secteurs touristiques entre parenthèse : <u>les mosaïques de Boscéaz et le port de Concise</u> .
9	MOBILITE	p. 47 mesure 3.3 : La mesure devrait être complétée par l'installation de P+Bike dans les P+R pour favoriser un déplacement rapide sur les derniers 3 kms.	Pro Velo Région YLB	Volet opérationnel, mesure 3.3, p 47: dans la description, au point 2, la notion de P+Bike est comprise dans le texte. On peut ajouter (P+Bike) après « stationnement.».	oui	47	Volet opérationnel, mesure 3.3, p 47: dans la description, au point 2, la notion de P+Bike est comprise dans le texte. On peut ajouter <u>(P+Bike)</u> après « stationnement.».
9	MOBILITE	p. 49 tableau de synthèse: changer l'ordre de priorité : mesure 3.b, puis 3.e, 3.d et enfin 3.c.	Pro Velo Région YLB	Volet opérationnel, mesure 3.4, p 49: dans la description, point 3, la demande de changement de priorité n'est pas claire, car le point 3 se décline de a. à d., mais il n'y a pas de point 3 e. La demande n'est pas prise en compte, car l'énumération du point 3 n'est pas faite dans l'idée d'une hiérarchie de priorité ou d'importance. Le texte ne nécessite pas d'être modifié.	non		
9	MOBILITE	p. 49 mesure 3.4 soutenue, mais en reprenant la remarque générale en lien avec le diagnostic : « Une distinction claire entre les itinéraires de cyclotourisme et de déplacement fonctionnel doit être faite. ». Aucune source de financement n'est identifiée pour cette mesure essentielle. Il sera critique que l'ADNV puisse mobiliser les moyens nécessaires pour définir rapidement la stratégie régionale de la mobilité douce. Il faudra également trouver des moyens pour accompagner les communes dans la mise en oeuvre opérationnelle des itinéraires cyclables (nécessairement intercommunaux) dans le cadre de cette stratégie régionale.	Pro Velo Région YLB	Volet opérationnel, mesure 3.4, p 49: dans la description, après la 1 ^{ère} phrase, ajouter : « <u>Une distinction claire entre les itinéraires de cyclotourisme et de déplacement fonctionnel doit être visée</u> ». Ainsi, la proposition est en grande partie reprise, mais sous la forme d'un objectif et non d'un impératif. Pour le financement, il n'en est pas fait mention dans aucune des mesures au stade du PDR. Il est clair que l'ADNV n'a pas de moyens financiers propres pour la réalisation de l'ensemble de ces mesures. Mais elle entend utiliser et demander des soutiens aux instances concernées, souvent cantonales et fédérales afin que ces mesures puissent être mises en oeuvre.	partiel	49	Volet opérationnel, mesure 3.4, p 49: dans la description, après la 1 ^{ère} phrase, ajouter : « <u>Une distinction claire entre les itinéraires de cyclotourisme et de déplacement fonctionnel doit être visée</u> ». Ainsi, la proposition est en grande partie reprise, mais sous la forme d'un objectif et non d'un impératif.
9	MOBILITE	p. 54 mesure 3.6b est à compléter « Faciliter et encourager les plans de mobilité des entreprises et des administrations publiques et les coordonner avec les mesures communales et régionale, par exemple en matière de covoiturage <i>ou d'utilisation du vélo</i> . »	Pro Velo Région YLB	Les plans de mobilité des entreprises et des administrations publiques intègrent déjà les différents modes cités qui font l'objet de politiques publiques, ce qui n'est pas le cas du covoiturage qui est donc cité en particulier.	non		
11	MOBILITE	Il faudrait porter plus d'attention au thème de la mobilité pour les établissements d'enseignement (Heig-vd, écoles, ...) Les remarques concernant la place primordiale à accorder au vélo dans le volet opérationnel émises par Pro Vélo sont soutenues.	Les Verts Yverdon	La mesure 3.4 comprend cette demande de manière claire au point 3.d.	non		

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
8	CENTRES	p. 64 mesure 4.1f : point 5 : déjà demandé en consultation préalable : Etant donné qu'il convient de trouver une solution aux pendulaires qui empruntent la RC 293 en lieu et place de l'autoroute A1, il y a lieu de trouver une solution à long terme avec l'OFROU, la DGMR et la Commune d'Orbe.	Chavornay	Volet opérationnel – p. 64, mesure 4.1f : cette demande se trouve au point 4 sous la forme suivante à la demande de la DGMR, ainsi que la référence explicite à la feuille de route ESAM signée par les parties concernées (communes et canton en juin 2015). De même, le trafic pendulaire empruntant la RC 293 doit être géré de manière coordonnée avec l'OFROU, la DGMR et la Commune d'Orbe, en conformité avec la feuille de route pour la mise en oeuvre des mesures issues de l'étude stratégique d'accessibilité multimodale (ESAM). La demande est considérée comme prise en considération.	non		
6	MOBILITE	p. 56 mesure 3.7 Description, dernier § : ajouter Vallorbe dans les plates-formes rail/route.	Vallorbe	Volet opérationnel, p. 56, mesure 3.7, il faut ajouter Vallorbe à la liste du dernier § dans les sites de transport par le rail.	oui	56	Volet opérationnel, p. 56, mesure 3.7, il faut ajouter Vallorbe à la liste du dernier § dans les sites de transport par le rail.
8	MOBILITE	3.7, 8 ^e ligne: Dans la description, rajouter après « agricoles », sans péjorer la qualité de vie des habitants.	Chavornay	Volet opérationnel, mesure 3.7, p. 56, description, dernière ligne: rajouter, après (...) les éventuelles mesures d'accompagnement à mettre en place <u>pour ne pas péjorer la qualité de vie des habitants.</u>	oui	56	Volet opérationnel, mesure 3.7, p. 56, description, 2 ^e §, dernière ligne: rajouter, après (...) les éventuelles mesures d'accompagnement à mettre en place <u>pour ne pas péjorer la qualité de vie des habitants.</u>
9	MOBILITE	Mesure 3.5 est soutenue.	Pro Velo Région YLB	RAS.			
9	MOBILITE	p. 56 mesure 3.7 : les points de conflits d'utilisation de véhicules au lieu-dit de La Poissine sont rappelés, incompatibilité du trafic motorisé sur un trajet cyclable.	Pro Velo Région YLB	Volet opérationnel, mesure 3.7, p 56: la mesure traite spécifiquement du transport de marchandises et de l'élaboration d'un schéma directeur dégageant une stratégie régionale claire. Cette stratégie devra aussi aborder les questions de cohabitation avec les autres modes de transport, mais aussi les nuisances telles que le bruit, les émissions de gaz, de poussières, etc. La demande n'est pas prise en compte, car elle n'est pas spécifique au thème général traité dans cette mesure. L'ADNV prend bonne note de la préoccupation en lien avec la ZA de La Poissine. La demande n'est pas prise en compte.	non		
14	CENTRES	4.1h : A corriger : il y a une liaison TP Val-de-Travers et Ste-Croix. Réflexions menées sur la desserte en TP du Creux-du-Van. A associer la commune de La Grande Béroche aux réflexions futures.	Val-de-Travers	Volet opérationnel, mesure 4.1h, p. 67, encadré gris, point 4 : en étudiant l'opportunité de développement d'une offre TP avec la région de Pontarlier et <u>d' étoffer</u> l'offre TP avec le Val-de-Travers. La demande d'associer la commune de La Grande Béroche aux réflexions est enregistrée pour l'élaboration de projets futurs, mais n'est pas reprise à ce stade dans le PDR, la mesure englobant de multiples aspects qui ne concernent pas La Grande Béroche. La proposition est partiellement acceptée.	part.	67	Volet opérationnel, mesure 4.1h, p. 67, encadré gris, point 4 : en étudiant l'opportunité de développement d'une offre TP avec la région de Pontarlier et <u>d' étoffer</u> l'offre TP avec le Val-de-Travers.
15	CENTRES	Mesure 4.1h, description, point 2 : le § sur l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » est à modifier comme pour Vallorbe	ADNV	Volet opérationnel, p. 67, mesure 4.1h, point 2, 2 ^e ligne : par analogie à la remarque de Vallorbe, il faut adapter la formulation dans la mesure concernant Ste-Croix. Il faut supprimer la phrase depuis « et des incertitudes planent sur l'application des changements constitutionnels introduits suite à l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse ».	oui	67	Volet opérationnel, p. 67, mesure 4.1h, point 2, 2 ^e ligne : il faut supprimer la phrase depuis « et des incertitudes planent sur l'application des changements constitutionnels introduits suite à l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse ».

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
6	CENTRES	p. 69 mesure 4.1i, encadré, point 3 : ajouter en premier le fer	Vallorbe	Volet opérationnel, p. 69, mesure 4.1i, dans l'encadré, au point 3, il faut rajouter « en développant une stratégie de promotion autour d'une image de marque, par exemple sur le thème <u>du fer</u> , du feu, de l'eau et des énergies.	oui	69	Volet opérationnel, p. 69, mesure 4.1i, dans l'encadré, au point 3, il faut rajouter « en développant une stratégie de promotion autour d'une image de marque, par exemple sur le thème <u>du fer</u> , du feu, de l'eau et des énergies.
6	CENTRES	Description, 2 ^e ligne : le faible dynamisme démographique interroge.	Vallorbe	Le taux de croissance de la population est inférieur à la moyenne du Nord vaudois, ce qui explique la formulation : faible dynamisme.	non		
6	CENTRES	Description, point 2 : le § sur l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » interpelle.	Vallorbe	Volet opérationnel, p. 69, mesure 4.1i, point 2, 2 ^e ligne : il faut supprimer la phrase depuis « et des incertitudes planent sur l'application des changements constitutionnels introduits suite à l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse ».	oui	69	Volet opérationnel, p. 69, mesure 4.1i, description, point 2, 2 ^e ligne : il faut supprimer la phrase depuis « et des incertitudes planent sur l'application des changements constitutionnels introduits suite à l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse ».
6	CENTRES	p. 70 : point 3 : à compléter une stratégie touristique, <u>sportive et de loisirs</u>	Vallorbe	Volet opérationnel, p. 70, mesure 4.1i, point 3, 5 ^e ligne : il faut compléter la phrase par « Sur ce socle, Vallorbe peut élaborer une stratégie touristique, <u>sportive et de loisirs</u> , avec une image forte (...) »	oui	70	Volet opérationnel, p. 70, mesure 4.1i, description, point 3, 5 ^e ligne : il faut compléter la phrase par « Sur ce socle, Vallorbe peut élaborer une stratégie touristique, <u>sportive et de loisirs</u> , avec une image forte (...) »
11	ENVIRONNEMENT/ RESSOURCES	Le REC ne doit pas être seulement mentionné, il faut traduire ses objectifs dans des mesures opérationnelles. Une vision de la politique agricole régionale serait également souhaitée pour limiter l'impact de ce secteur sur la biodiversité.	Les Verts Yverdon	Des mesures concrètes sont proposées dans le volet opérationnel, 1.2c, 1.2d, 1.3a, 1.3b et 1.3c. La politique agricole étant largement influencée par la législation fédérale, la marge de manoeuvre pour élaborer une politique agricole régionale est estimée comme insuffisante. Il faut aussi relever que la DGAV a examiné avec beaucoup d'attention toutes les remarques liant l'activité agricole et l'impact sur l'environnement et les milieux naturels. La marge de manoeuvre maximale a été utilisée dans la pose du diagnostic, mais aussi des mesures proposées. La demande n'est pas retenue.	non		
11	ENVIRONNEMENT/ RESSOURCES	Le PDR devrait souligner plus l'importance pour AggloY d'introduire un volet nature dans le projet.	Les Verts Yverdon	Deux mesures répondent déjà à cette demande, soit les mesures 1.2d et 1.4b, notamment dans les « Résultats escomptés/livrables avec l'établissement d'un concept nature d'AggloY, réseau écologique d'agglomération. En outre, les directives fédérales pour les projets d'agglomération demandent explicitement de traiter cet aspect. La demande est considérée comme déjà traitée.	non		
11	ENVIRONNEMENT/ RESSOURCES	Le PDR ne devrait pas éluder les potentiels conflits qui peuvent émerger entre les divers objectifs, mais devrait plutôt les formuler explicitement. Par exemple, le possible conflit entre la préservation du paysage et la construction des parcs éoliens ou entre les projets de développement et la préservation de la biodiversité.	Les Verts Yverdon	Le Plan directeur régional du Nord vaudois met en relation les différentes mesures et indique les conflits potentiels. Les différents tableaux « forces/faiblesses » révèlent les points de conflit et de vigilance à prendre en compte. A ce niveau de planification directrice, le PDR n'a pas pour tâche de trouver les solutions pour chaque conflit potentiel. C'est au stade de l'élaboration et de la réalisation des projets que les solutions doivent être trouvées. Les exemples indiqués comme les parcs éoliens ou les projets de développement et la préservation de la biodiversité font toujours l'objet d'études détaillées.	non		

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
				Quelques projets ont déjà fait l'objet de décisions arbitrales des tribunaux en rendant des décisions qui confirment la juste pesée des intérêts de ces projets, invalidant l'insolubilité des conflits. La remarque n'est pas prise en compte.			
11	ENVIRONNEMENT/ RESSOURCES	Le PDR pourrait être plus ambitieux concernant les objectifs écologiques, en visant l'objectif de société à 2000 watts plutôt que l'objectif « Région Energie » retenu dans les mesure opérationnelles.	Les Verts Yverdon	Volet opérationnel : la mesure 5.2a est formulée de manière large dans son intitulé « Décliner la stratégie Energie 2050 de la Confédération pour la région du Nord vaudois (feuille de route et objectifs). », ce qui permet d'envisager de nombreuses démarches et projets. Sous « Description », le dernier paragraphe mentionne explicitement la référence des sites 2000 watts. Le PDR inclut déjà cette demande : la remarque n'est pas prise en compte.	non		
6	ENVIRONNEMENT/ RESSOURCES	p. 85 mesure 5.2b Description, 1 ^{ère} puce, 2 ^e ligne : fermer la parenthèse à CAD.	Vallorbe	Volet opérationnel, p. 85, mesure 5.2b, 1 ^{ère} puce, 1 ^{ère} ligne, mettre un « s » à échanges et 2 ^e ligne, fermer la parenthèse après (CAD).	oui	86	Volet opérationnel, p. 85, mesure 5.2b, 1 ^{ère} puce, 1 ^{ère} ligne, mettre un « s » à échanges et 2 ^e ligne, fermer la parenthèse après (CAD).
11	ENVIRONNEMENT/ RESSOURCES	Concernant le regroupement des STEP, des mesures plus directives et incitatives devraient être inscrites au volet opérationnel. Le manque de chiffres sur cette thématique est regretté.	Les Verts Yverdon	Volet opérationnel : la mesure 5.1a traite de l'assainissement des eaux usées, plutôt sous l'aspect de la réorganisation régionale et de la valorisation énergétique. Le thème du traitement des eaux usées n'était pas inclus dans les thèmes à traiter dans le Plan directeur régional du Nord vaudois lors de l'élaboration du cahier des charges, dûment validé par les partenaires du projet, le SDT et l'ADNV. Le canton, en particulier la DGE-DIREV, est clairement le service-pilote en la matière. En outre, le Nord vaudois ne va pas établir un Plan général d'évacuation des eaux usées à l'échelle régionale, des PGEE ou PGEEI (intercommunaux) étant d'ores et déjà établis ou exigés lors de projets de régionalisation. Les chiffres détaillés concernant le traitement des eaux usées sont publiés chaque année par le canton « Bilans de l'épuration vaudoise ». Il serait difficile de produire d'autres chiffres que les éléments détaillés déjà disponibles. La demande n'est pas prise en compte.	non		
11	ENVIRONNEMENT/ RESSOURCES	Il manque des mesures pour limiter le mitage du territoire. La mise en place de plans paysager et de réseaux écologiques urbains pourrait être ajoutée dans ce volet.	Les Verts Yverdon	L'application de la LAT de 2014, la 4 ^e modification du Plan directeur cantonal (PDCn) ainsi que la révision de la LATC, entrée en vigueur le 1.9.18, donne un cadre jugé suffisant pour limiter le mitage du territoire. Un bilan devra être dressé d'ici quelques années pour vérifier les effets attendus. La votation du 10.2.19 sur l'initiative contre le mitage du territoire a été clairement refusée, dans le Nord vaudois également. La demande n'est pas prise en compte.	non		

N°	Thème	Demande / remarque / observation (résumé)	Auteur	Réponse à la demande / remarque / observation	Modification du PDR (oui / non)	En page	Modification apportée au PDR (NB : les textes ajoutés au PDR sont soulignés; les textes du PDR qui sont supprimés apparaissent barrés)
11	ENVIRONNEMENT/ RESSOURCES	Les mesures visant à préserver et valoriser les services écosystémiques de la forêt ne sont pas repris dans le volet opérationnel. L'instauration de zones de tranquillité pourrait par exemple être ajoutée.	Les Verts Yverdon	Les plans directeurs forestiers des différents arrondissements intègre les services écosystémiques de la forêt. Le PDR y fait référence, notamment dans la mesure 1.2e sans reprendre les éléments déjà inventoriés dans ces documents. Cette mesure demande qu'une coordination soit effectuée entre les secteurs de loisirs et les besoins de tranquillité de la faune. La demande n'est pas prise en compte.	non		